

**DÉPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION**

Validité : 60 jours

Coût : 25 \$

**Emplacement des travaux**

Adresse : \_\_\_\_\_

**Identification du propriétaire ou requérant**

(Si vous n'êtes pas propriétaire, veuillez fournir une procuration de ce dernier)

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Travaux projetés** Déplacement sur le même terrain  Pour une arrivée\*  Pour un départ\*\***La demande de permis doit comprendre**

- Un plan ou croquis montrant :
  - La limite du terrain visé et son identification cadastrale;
  - La projection au sol de chaque bâtiment existant sur le terrain visé et l'identification de celui devant faire l'objet du déplacement
  - Le nouvel emplacement du bâtiment, dans le cas où il s'agit d'un déplacement sur le même
- \*Pour une arrivée :
  - Un permis de construction de la municipalité
  - Un projet d'itinéraire à suivre lors du déplacement
- \*\*Pour un départ :
  - Un projet d'itinéraire à suivre lors du déplacement
- \*\*\*/Une photographie de chacune des élévations du bâtiment à déplacer

 \*\*\*/Date du déplacement : \_\_\_\_\_**Exécutant des travaux** Propriétaire ou  Entrepreneur ↓ (ajouter les informations requises)

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Date prévue de début  
des travaux :Date prévue de fin des  
travaux :

N° RBQ : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

**Informations additionnelles****Déclaration du propriétaire ou requérant**

Je soussigné : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ JJ - MM - AA

- Déclare et que les renseignements fournis sont complets et véridiques.
- De plus, je m'engage à me conformer aux dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

**Signature du demandeur** : \_\_\_\_\_**N'oubliez pas d'ajouter vos documents à joindre lors de l'envoi de votre courriel**

*Les informations relatives à la réglementation sont disponibles sur notre site internet*  
[www.melbournecanton.ca](http://www.melbournecanton.ca)

- *Toute demande doit être complétée et payée selon les tarifs convenus dans le règlement sur les permis et les certificats.*
- L'inspecteur dispose d'un délai de **trente (30) jours** pour émettre ou refuser le certificat d'autorisation à compter de la date de réception de tous les documents requis par le présent règlement.
- Tout refus doit être motivé par écrit dans le même délai, et dans tous les cas, il doit retourner au demandeur un exemplaire des documents annexés à la demande.

Toute autorisation émise par la municipalité ne dispense pas le requérant de s'assurer que son projet est conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

- Cette demande doit être complétée, signée et remise à la municipalité soit en personne ou par courriel : [inspecteur@melbournecanton.ca](mailto:inspecteur@melbournecanton.ca)
- Le coût du permis doit être acquitté à l'hôtel de ville en argent, par chèque ou par l'entremise de votre institution bancaire (sauf CIBC).